



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

À une séance extraordinaire tenue le 18 juin 2014 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, Maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Étaient absents :

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4

La directrice générale atteste que 12 personnes étaient présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Octroi de contrat pour le coffrage pour le centre multifonctionnel
 5. Octroi de contrat pour l'armature pour le centre multifonctionnel
 6. Période de questions
 7. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 8. Clôture de la séance extraordinaire
-

16224-06-2014
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juin 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16225-06-2014
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.



Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

point no 4

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE COFFRAGE POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

Cette résolution a été reportée à une séance ultérieure.

16226-06-2014
point no 5

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ARMATURE POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'armature pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	PRIX (INCLUANT LES TAXES)
Ferrailleur Profer inc.	70 820.00 \$
Armatures Bois-Franc inc.	75 193.65 \$
Les Ferrailleurs du Québec inc.	77 838.08 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Ferrailleur Profer inc. pour la somme de 70 820.00 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16227-06-2014
point no 7

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 18 juin 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16228-06-2014
point no 8

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 18 juin 2014, à 19 h 07.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire